

B. Rapporteur de minorité: M. Roman Juon.

La commission des pétitions a refusé, lors de sa quatrième séance consacrée à cette pétition, d'auditionner la Société d'art public (SAP). Cette association avait fait la demande officielle de conserver cet édifice au Conseil d'Etat du canton de Genève. C'est à la suite du refus de l'audition, par la majorité des commissaires présents, que je me suis décidé à présenter un rapport de minorité, cela d'autant plus que l'audition de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation de la Ville de Genève, m'a convaincu qu'il fallait donner une information détaillée sur la conservation du patrimoine moderne. Il fallait donner la possibilité à ceux qui se consacrent à la défense des constructions modernes de s'exprimer.

A ce jour, seuls quelques bâtiments de la première moitié du siècle passé ont été protégés: l'immeuble Clarté construit par Le Corbusier («maison de verre»), l'immeuble et le cinéma Manhattan de l'architecte Marc Saugey. A chaque fois, ce sont des combats homériques pour réussir leur protection. Si la sauvegarde du patrimoine historique est aujourd'hui acquise, on ne peut pas en dire autant de l'architecture moderne. Il faut se rappeler que les Journées européennes du patrimoine ont été tout récemment consacrées à l'architecture moderne et que bon nombre de Genevois ont visité avec passion des immeubles de la première moitié du siècle passé. Les promoteurs qui veulent démolir le 28, route des Franchises, savaient depuis longtemps qu'ils n'étaient pas assurés de pouvoir démolir ce bâtiment. Ils avaient été avertis par le DAEL. N'auraient-ils pas mieux fait d'organiser un concours d'architecture en partenariat avec l'Etat et la Ville de Genève? Est-ce trop tard? On peut aussi se demander s'il faut encore densifier ce quartier sachant qu'il y a eu très récemment un référendum réussi contre la construction d'un immeuble à Soubeyran. Il devient impératif de densifier les zones de villas comme celle du Mervelet, mais le Grand Conseil ne suit pas ce principe puisqu'il vient de déclasser une partie du plateau de Vessy pour y construire des villas contiguës. Genève est en train de résoudre la crise du logement par la construction de villas. La crise du logement ne doit pas être le prétexte de construire n'importe comment. La qualité du projet est une des priorités que se doivent de respecter les promoteurs.

Il est évident qu'il faut construire des logements à loyers bas. Il faut loger les jeunes en formation, qu'ils soient apprentis ou étudiants. Il faut aussi construire des EMS en ville, dans les quartiers où vivent nos aînés, et il faut aussi protéger notre patrimoine architectural et naturel. C'est un exercice difficile, c'est certain, mais obligatoire pour assurer la meilleure qualité de vie possible.

En analysant le travail de diplôme de Gabrielle Blättler traitant l'immeuble du 28, route des Franchises, on constate qu'il n'y a pas moins de 40 variantes pour réhabiliter cet immeuble. La solution de loin la plus simple consisterait à aménager une douche sans autres modifications. On pourrait ainsi loger

39 apprentis et étudiants. Le coût d'une telle opération a été évalué à moins de 3 millions de francs, c'est moins cher que les crédits que nous venons de voter pour le Clos Voltaire et il y aurait plus de logements. C'est dans l'objectif de la conservation de cet immeuble qu'il faudrait que l'Etat s'engage financièrement. Le Grand Conseil est sur le point de voter un crédit de 10 millions de francs pour promouvoir des logements pour les jeunes. La Ville de Genève pourrait aussi participer à un tel projet et mettre à disposition un terrain pour construire un EMS. L'étude de M^{le} Blättler prévoit aussi la possibilité de jumeler deux studios en un seul appartement, cela pourrait convenir pour des personnes âgées. Le nombre d'appartements serait presque identique à ce qui est prévu dans le projet des promoteurs.

Le quartier de Vieusseux se devrait d'accueillir des jeunes à titre d'effort pour participer à la crise du logement des jeunes et aussi pour favoriser l'intergénération.

Dans sa demande de classement au Conseil d'Etat, la Société d'art public argumente sa requête par les observations suivantes: l'immeuble à coursives de l'ancienne Cité Vieillesse à Vieusseux est un des rares témoins de l'architecture du mouvement moderne à Genève.

Construit en 1930-31 par l'architecte Frédéric Mezger, l'immeuble à coursives de la Fondation des logements pour personnes âgées et isolées est aujourd'hui le seul témoin subsistant de la première étape de construction d'un remarquable ensemble de logements sociaux: la Cité Vieusseux.

Elle a été construite entre 1928 et 1932, sur un plan de l'architecte et urbaniste socialiste Maurice Braillard, et peut être considérée comme l'unique «Siedlung» jamais construite en Suisse romande. Cet ensemble, comportant dix groupes d'immeubles – six pour la Coopérative d'habitation, disposés symétriquement de part et d'autre d'un axe central fermé par le bâtiment de la chaufferie-buanderie, et latéralement quatre barres pour la Cité Vieillesse – était une des rares réalisations genevoises témoignant en direct du débat architectural international contemporain.

En octobre 1929, à Francfort, le deuxième Congrès international d'architecture moderne prenait pour thème l'*Existenzminimum*. Le concept est si souvent mal interprété qu'il est nécessaire de rappeler la définition qu'en donne Walter Gropius: le problème du logement pour l'existence minimum est celui de déterminer le minimum élémentaire d'espace, d'air, de lumière, de chaleur nécessaire à l'homme, de façon qu'il ne subisse pas, à l'intérieur de l'habitation, des entraves au développement complet de ses fonctions vitales. En d'autres termes, un *minimum vivendi* et non *moriendi*.

La Cité Vieusseux montrait que ces débats et que les expériences de la nouvelle Francfort de Ernst May ou les françaises de Tony Garnier non seulement étaient connus à Genève mais influençaient la pratique contemporaine des architectes locaux les plus intéressés par les idées et les réalisations des architectes du mouvement moderne.

Le 28, route des Franchises, est le dernier témoin de la première phase de construction 1928-1931 de la Cité Vieusseux. Cela suffit pour légitimer la sauvegarde et une réhabilitation attentive.

La pétition P-80, signée par plus de 800 personnes, habitant pour beaucoup le quartier de Vieusseux, demande de démolir l'immeuble 28, route des Franchises, pour des raisons d'atteinte esthétique majeure et de sécurité. Dans un esprit contraire, les habitants du Clos Voltaire demandaient, eux, le contraire pour le Clos. On sait aussi que cet immeuble est habité par des personnes à situation sociale et financière très précaire et que certains ne seraient pas mécontents de voir partir ces gens. Si les auteurs de la pétition s'étaient donné la peine de se renseigner pour donner des explications mieux étayées, il n'est pas certain qu'il y aurait eu autant de pétitionnaires.

En conclusion, je propose, au nom de la minorité de la commission des pétitions, que la pétition P-80 soit renvoyée au Conseil administratif pour qu'il refuse de donner un préavis favorable à la démolition de l'immeuble situé au 28, route des Franchises, et qu'il engage, en partenariat avec les promoteurs et l'Etat, les études nécessaires pour la conservation et la réhabilitation de cet immeuble.

Annexes I à VI.